

THONVILLE-GUENANGE - TRAVAUX

La réfection des chaussées sur l'A31 avance comme prévu

Débutés le 13 mai dernier, les travaux de réfection de la chaussée de l'A31, dans le sens Metz-Luxembourg, entre Guénange et Thionville, se déroulent comme prévu par la DirEst. Le chantier doit s'achever le 6 juin prochain.

• LE 25/05/2019 A 19:34



Photo HD Les travaux en cours sur A31, entre Thionville et Guénange, doivent se poursuivre jusqu'au 6 juin prochain.
Photo RL /Pierre HECKLER

[Les travaux qui se déroulent actuellement et depuis le 13 mai sur l'A31 entre les échangeurs de Guénange \(37-1\) et Thionville-Beauregard \(39\) dans le sens Metz-Luxembourg](#) vont bon train, et surtout « selon le calendrier prévu », assure Christophe Leroy, chef de centre de la [DirEst](#) à Fameck, sous la conduite duquel se déroulent ces opérations de réfection de la chaussée. Depuis le milieu de semaine, les équipes travaillent à la mise en place de la couche de roulement, ce qui mobilise des engins de très grande envergure, afin d'appliquer les quelque « 2 000 tonnes d'enrobés nécessaires », précise encore Christophe Leroy.

Les travaux doivent durer jusqu'au jeudi 6 juin au matin. Ils continueront à être conduits principalement de nuit et en semaine, de 19 h 45 à 5 h 15, et entraînent le basculement de la circulation sur le sens de circulation opposé (Luxembourg-Metz), chaque sens sur une seule voie, donc.

Guettez les déviations

Des déviations locales seront mises en place lorsque les sorties 37-1, 38-1, 38-2, ou 39, doivent être fermées. Elles permettent aux automobilistes de quitter l'A31 à la sortie 40, afin de reprendre l'autoroute dans le sens opposé, pour accéder aux sorties 39 à 37-1, qui resteront bien entendu ouvertes dans le sens Luxembourg-Metz.

En journée et durant les week-ends, la portion concernée est généralement ouverte à la circulation – sauf neutralisations ponctuelles aux fins de préparation de certaines opérations. Attention : la circulation est assurée, entre 5 h 15 et 19 h 45, sur une chaussée provisoire où la vitesse sera limitée à 70 km/h au droit du chantier.